

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990925 – MDE 23/22/99

Action complémentaire sur l'EXTRA 174/99 (MDE 23/21/99 du 3 décembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / CRAINTES D'EXÉCUTION IMMINENTE

ARABIE SAOUDITE Abdel Aziz, 19 ans [précédemment désigné comme un homme âgé de 28 ans]

Londres, le 8 décembre 1999

D'après les informations recueillies ce jour même par Amnesty International, Abdel Aziz, condamné à mort pour meurtre, s'est vu accorder une semaine supplémentaire pour réunir la somme de 1,3 millions de dollars (environ 1,28 million d'euros) nécessaire pour empêcher son exécution.

Selon l'Agence France Presse (AFP), un tribunal islamique siégeant à La Mecque lui a accordé ce délai supplémentaire mardi, afin qu'il dispose de davantage de temps pour rassembler le montant de la *dîya* (prix du sang) exigée par la famille de la victime pour épargner sa vie. Certaines sources ont également indiqué qu'Abdel Aziz serait exécuté si les fonds requis n'étaient pas réunis. Le délai initial qui lui avait été accordé pour obtenir cette somme – d'un montant exceptionnellement élevé dans ce type d'affaires, d'après la presse saoudienne – expirait aujourd'hui.

Les quotidiens *Al Medina* et *Arab News* ont apparemment lancé une campagne de collecte de dons par téléphone auprès du public.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les procès des personnes passibles de la peine capitale en Arabie saoudite sont incompatibles avec les articles 1 et 5 des Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort, adoptées par le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies en 1984. Ces deux articles disposent respectivement que « [dans] les pays qui n'ont pas encore aboli la peine capitale, la peine de mort ne peut être imposée que pour les crimes les plus graves, étant entendu qu'il s'agira au moins de crimes intentionnels ayant des conséquences fatales ou d'autres conséquences extrêmement graves », et que la « peine capitale ne peut être exécutée qu'en vertu d'un jugement final rendu par un tribunal compétent après une procédure juridique offrant toutes les garanties possibles pour assurer un procès équitable, [...] y compris le droit de toute personne suspectée ou accusée d'un crime passible de la peine de mort de bénéficier d'une assistance judiciaire appropriée à tous les stades de la procédure ».

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre exprès / lettre par avion (en arabe, en anglais ou en français) :

- exhortez les autorités à suspendre la procédure d'exécution dont fait l'objet Abdel Aziz, que la somme exigée par la famille de la victime puisse être réunie ou non, et à commuer sa condamnation à mort en une peine plus humaine ;
- appelez les autorités à respecter les normes internationales relatives aux affaires de crimes passibles de la peine de mort ;
- demandez-leur instamment de mettre un terme immédiat aux exécutions et de commuer toutes les condamnations à mort prononcées en Arabie saoudite.

APPELS À :

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :
His Majesty King Fahd bin 'Abdul- 'Aziz
Office of H.M. The King
Riyadh
Arabie saoudite

Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul- 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite

Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : 966 1 402 1185

Formule d'appel : *Your Royal Highness, / Votre Altesse royale,*

Ministre de la Justice :

Ministre de l'Information :

His Excellency
Dr . Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

His Excellency Dr. Fuad Abdul Salam Al-Farsi
Minister of Information, Ministry of Information
PO Box 843, Riyadh 11161
Arabie saoudite

Télégrammes : Information Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : 966 1 402 3570

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 JANVIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -